



AMOPA44

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE
DES PALMES ACADÉMIQUES
Section de Loire-Atlantique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2026

CONVOCAATION

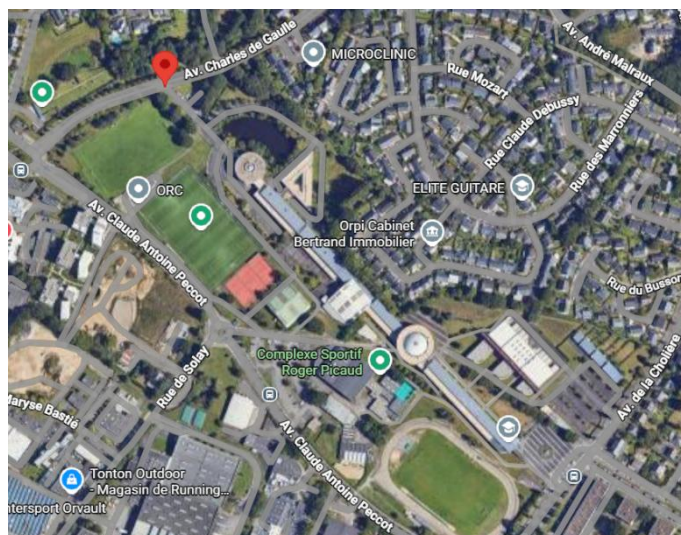
J'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de l'association :

le vendredi 3 avril 2026

à partir de 16h30

au lycée Nicolas Appert

36 avenue Charles de Gaulle - 44700 Orvault



Ordre du jour :

À partir de 16h30: émargement

17h00-19h00: Assemblée Générale

- ◆ Accueil
- ◆ Intervention de Madame VANCAUWENBERGHE Proviseure du lycée
- ◆ rapport moral de la présidente : Christine BLEUNVEN-FOURNIER
- ◆ rapport d'activités du secrétaire : Pascal VALLIER
- ◆ rapport financier du trésorier : Michel DROUET
- ◆ rapport des vérificateurs aux comptes
- ◆ élections au bureau de l'Association (**2 postes à renouveler**)
- ◆ composition du Comité consultatif
- ◆ Intervention de Madame Anne PARILLAUD, directrice académique adjointe
- ◆ Cérémonie solennelle de remise de l'Insigne des Palmes Académiques à Madame Christiane FOURMOND-BOHIN

À partir de 19h30 : Dîner au restaurant d'application du lycée Nicolas Appert

Cordialement

La Présidente

Christine BLEUNVEN-FOURNIER

PJ : Pouvoir et réservation du dîner **ATTENTION : réservation impérative pour le 13 mars 2026 au plus tard**



AMOPA44

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE
DES PALMES ACADÉMIQUES
Section de Loire-Atlantique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2026

APPEL A CANDIDATURES

Renouvellement du bureau et participation au comité consultatif

Appel de candidatures pour les élections au Bureau

Cette année, **deux postes** sont à renouveler.

Les candidatures doivent être adressées **par écrit (courrier postal ou mail)** à la Présidente de l'AMOPA 44 :

Mme Christine BLEUNVEN-FOURNIER – 24 rue Jean-François Millet

44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

amopa44.presidente2@orange.fr

Extrait du règlement intérieur :

Article 6. Élection des membres du bureau. L'élection des membres du bureau se déroule à bulletins secrets en assemblée générale. Les candidatures sont individuelles. Peut être candidat tout titulaire des Palmes académiques, adhérent de l'AMOPA et à jour de cotisation. Les membres du bureau sont élus pour quatre ans et rééligibles sans limitation de durée. L'élection se fait en deux temps. Dans un premier temps, les adhérents présents ou représentés élisent sans précision d'affectation les membres du bureau. Sont proclamés élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Dans un deuxième temps, le bureau ainsi constitué élit en son sein les responsables aux différentes fonctions et l'assemblée générale est informée de la composition du bureau qui en résulte.

Les personnes qui souhaitent participer au Comité consultatif sont invitées à contacter directement la présidente



AMOPA44

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE

DES PALMES ACADÉMIQUES

Section de Loire-Atlantique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2026

POUVOIR

Je, soussigné, Monsieur, Madame

demeurant

.....

donne par la présente pouvoir à

afin de me représenter à l'assemblée générale de l'AMOPA en date du 3 avril 2026

Fait à

le

Signature

IMPORTANT - Vous pouvez adresser votre pouvoir à :

un membre de l'association nommément désigné si vous savez qu'il assistera à l'assemblée générale,
ou à

Valérie SOURISSEAU – 42 rue de l'Ouche Catin – 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

valerie.sourisseau@gmail.com

Sans mentionner de nom particulier ou de fonction.

Notre règlement prévoit en effet que chaque participant ne peut disposer de plus de 2 mandats (dont le sien). Les pouvoirs en notre possession seront affectés de manière aléatoire aux présents au début de la séance.



AMOPA44

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE
DES PALMES ACADÉMIQUES
Section de Loire-Atlantique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2026

INSCRIPTION AU DÎNER

A retourner impérativement pour le 13 mars 2026, délai de rigueur

Le prix du repas est de **42,00 € par personne**

Pour vous inscrire, deux solutions :

- soit **via Internet** (inscription et paiement par carte de crédit sur le site sécurisé de notre banque) accessible par lien sur le mail reçu ou sur notre **site <http://www.amopa44.fr>** (rubriques : **accueil et Prochainement**)
- soit **par courrier postal** (inscription et paiement par chèque) à l'aide du **coupon** ci-dessous.

✂ -----

Inscription au dîner du 3 avril 2026 (par voie postale)

A renvoyer au plus tard le 13 mars 2026 à

Michel Drouet – 13 rue Mondésir – 44000 NANTES

Madame, Monsieur :

Téléphone portable: |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Adresse mail : @

Nombre de participants : |_|_|_|

Ci-joint un chèque à l'ordre de « AMOPA 44 » de euros (42,00 € par participant)

Fait à

le

Signature